

# Aperçu du fonds PLACEMENTS AGF INC.

30 avril 2021

## Catégorie Revenu à court terme AGF -Série O

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Catégorie Revenu à court terme AGF. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Placements AGF Inc. au 1-800-267-7630 ou à l'adresse tigre@AGF.com, ou visitez le site www.AGF.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

CODES DU FONDS :	\$CAN : AGF4152	GESTIONNAIRE DU FOND	OS:	Placements AGF Inc.
DATE DE CRÉATION DE LA SÉRIE (SÉRIE 0) :	26 mars 2003	GESTIONNAIRE DE PORT	<b>EFEUILLE:</b> Placements AGF Inc.	
VALEUR TOTALE AU 28 FÉVRIER 2021 :	28,5 millions \$	DISTRIBUTIONS:	Distributions irrégulières de dividendes. Les distribution	
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG): Données n.d. (aucun investisseur pour cette série du fonds)			seront réinvesties, sauf si vous choisissez de recevoir des liquidités.	
	serie du rorius)	PLACEMENT MINIMAL:	Tel au	ue convenu entre vous et AGF

### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'objectif de l'OPC est de maximiser le revenu sans porter atteinte au capital et à la liquidité. L'OPC investit principalement dans des effets à court terme, des titres garantis par des gouvernements et du papier commercial de sociétés ayant obtenu au moins la note A. La position maximale en placements sur les marchés étrangers est de 49,0 %.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements détenus par le fonds au 28 février 2021. La répartition des titres en portefeuille peut changer.

## Dix principaux placements (28 février 2021)

2. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,65 %, 15-03-2022       5,8 %         3. Province de Québec, 3,00 %, 01-09-2023       5,8 %         4. Province du Manitoba, 3,85 %, 01-12-2021       5,1 %         5. Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-11-2021       4,4 %         6. Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 0,95 %, 15-06-2025       4,0 %         7. Prov. de la CB., 3,30 %, 18-12-2023       3,0 %         8. Trésorerie et équivalents de trésorerie       2,4 %         9. Intact Corporation financière, 2,85 %, 07-06-2027       2,2 %         10. Waste Management of Canada Corp., 2,60 %, 23-09-2026       2,2 %	Nombre total de placements :	49
<ol> <li>Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,65 %, 15-03-2022</li> <li>Province de Québec, 3,00 %, 01-09-2023</li> <li>Province du Manitoba, 3,85 %, 01-12-2021</li> <li>Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-11-2021</li> <li>Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 0,95 %, 15-06-2025</li> <li>Prov. de la CB., 3,30 %, 18-12-2023</li> <li>Trésorerie et équivalents de trésorerie</li> <li>Intact Corporation financière, 2,85 %, 07-06-2027</li> </ol>	Pourcentage total des 10 principaux placements :	42,6 %
<ol> <li>Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,65 %, 15-03-2022</li> <li>Province de Québec, 3,00 %, 01-09-2023</li> <li>Province du Manitoba, 3,85 %, 01-12-2021</li> <li>Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-11-2021</li> <li>Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 0,95 %, 15-06-2025</li> <li>Prov. de la CB., 3,30 %, 18-12-2023</li> <li>Trésorerie et équivalents de trésorerie</li> </ol>	10. Waste Management of Canada Corp., 2,60 %, 23-09-2026	2,2 %
2. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,65 %, 15-03-2022       5,8 %         3. Province de Québec, 3,00 %, 01-09-2023       5,8 %         4. Province du Manitoba, 3,85 %, 01-12-2021       5,1 %         5. Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-11-2021       4,4 %         6. Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 0,95 %, 15-06-2025       4,0 %         7. Prov. de la CB., 3,30 %, 18-12-2023       3,0 %	9. Intact Corporation financière, 2,85 %, 07-06-2027	2,2 %
2. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,65 %, 15-03-2022       5,8 %         3. Province de Québec, 3,00 %, 01-09-2023       5,8 %         4. Province du Manitoba, 3,85 %, 01-12-2021       5,1 %         5. Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-11-2021       4,4 %         6. Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 0,95 %, 15-06-2025       4,0 %	8. Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,4 %
2. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,65 %, 15-03-2022       5,8 %         3. Province de Québec, 3,00 %, 01-09-2023       5,8 %         4. Province du Manitoba, 3,85 %, 01-12-2021       5,1 %         5. Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-11-2021       4,4 %	7. Prov. de la CB., 3,30 %, 18-12-2023	3,0 %
2. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,65 %, 15-03-2022       5,8 %         3. Province de Québec, 3,00 %, 01-09-2023       5,8 %         4. Province du Manitoba, 3,85 %, 01-12-2021       5,1 %	6. Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 0,95 %, 15-06-2025	4,0 %
2. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,65 %, 15-03-2022       5,8 %         3. Province de Québec, 3,00 %, 01-09-2023       5,8 %	5. Gouvernement du Canada, 1,25 %, 01-11-2021	4,4 %
2. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,65 %, 15-03-2022 5,8 %	4. Province du Manitoba, 3,85 %, 01-12-2021	5,1 %
	3. Province de Québec, 3,00 %, 01-09-2023	5,8 %
1. Province de Québec, 4,25 %, 01-12-2021 7,6 %	2. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,65 %, 15-03-2022	5,8 %
	1. Province de Québec, 4,25 %, 01-12-2021	7,6 %

## Répartition des placements (28 février 2021)





## Catégorie Revenu à court terme AGF - Série O

## **QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?**

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

## Niveau de risque

Placements AGF Inc. estime que le niveau de volatilité de ce fonds est faible.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez les rubriques « Quels sont les risques d'un placement dans l'OPC? » et « Risques inhérents aux OPC » dans le prospectus simplifié du fonds.

## **Aucune garantie**

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de la Série O du fonds depuis la date de lancement. Cette section présente le rendement du fonds après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement du fonds.

#### Rendements annuels

Ces données ne sont pas disponibles, car il n'y a actuellement aucun investisseur pour cette série du fonds.

### Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ces données ne sont pas disponibles, car il n'y a actuellement aucun investisseur pour cette série du fonds.

#### Rendement moven

Ces données ne sont pas disponibles, car il n'y a actuellement aucun investisseur pour cette série du fonds.

MFP 04152 21-F



## Catégorie Revenu à court terme AGF - Série O

## À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ? AUX INVESTISSEURS QUI :

- recherchent le potentiel de revenu des titres à revenu fixe à court terme
- ont un horizon de placement à court terme
- recherchent le faible degré de risque que comportent les effets du marché monétaire et les titres à revenu fixe à court terme

## **UN MOT SUR LA FISCALITÉ**

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous déteniez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## **COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?**

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des actions ou des parts de la Série O du fonds. Le rendement de chaque série de parts du fonds peut varier en raison des charges et des frais différents qui y sont liés (y compris toute commission). Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

#### 1. Frais de souscription

Il n'y a aucuns frais d'acquisition applicables à l'achat des parts de ce fonds. La Série O s'adresse aux investisseurs institutionnels ayant souscrit un accord avec Placements AGF Inc. déterminant les frais de gestion négociés.

MFP\_04152\_21-F





### **COMBIEN CELA COÛTE-T-IL? (SUITE)**

#### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Les frais associés au fonds comprennent les frais d'exploitation, la quote-part de RFG du fonds, s'il y a lieu, se rapportant à tout fonds sous-jacent et les frais relatifs aux opérations. Puisqu'aucun investisseur ne détient actuellement des titres de cette série du fonds, les données sur les frais d'exploitation et les frais relatifs aux opérations ne sont pas encore disponibles.

#### Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi ne sera versée.

#### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme ou fréquente	Ne s'applique pas.
Frais de gestion	Nous imputerons directement des frais de gestion. Le maximum de tels frais est de 0,75 %. Une réduction de ces frais peut s'appliquer dans certains cas; pour plus de détails, veuillez communiquer avec votre représentant.

## ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

#### RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Placements AGF Inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Placements AGF Inc.Téléphone : 905-214-820555, Standish Court, bureau 1050Sans frais : 1-800-267-7630Mississauga (Ontario)Site Web : www.AGF.comL5R 0G3Courriel : tigre@AGF.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilières.ca**.

MFP\_04152\_21-F

PLACEMENTS AGF INC. 4 de 4